



Syndicat mixte
pour l'aménagement et la gestion
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient
Maison du Parc
10220 Piney

Extrait des délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

OBJET :
**Délégation générale du
Comité syndical au
Président pour ester
en justice**

**DATE DE LA
CONVOCAION**
8 novembre 2023
DATE D’AFFICHAGE
8 novembre 2023

NOMBRE DE DELEGUES
Afférents au Comité : 88
En exercice : 88
Présents : 56
Votants : 56
+ 12 pouvoirs

L’an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à 17h30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient se sont réunis à la salle des fêtes de Radonvilliers sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents :

Conseillers régionaux

M. Philippe BORDE
M. Alain CEDELLE
Mme Annie DUCHENE avec le pouvoir de Mme Gabrielle CHEVILLON
M. Pascal ERRE avec le pouvoir de M. Jordan GUITTON
Mme Isabelle HELIOT-COURONNE
M. Maxence MEUNIER avec le pouvoir de Mme Gaëlle DUPRE
M. Ghislain WYSOCINSKI

Conseillers départementaux

M. Alain BALLAND
Mme Sibylle BERTAIL-FASSAERT
M. Bertrand CHEVALLIER
Mme Marielle CHEVALLIER
M. Philippe DALLEMAGNE avec le pouvoir de Mme Marie-Noëlle RIGOLLOT
Mme Claude HOMEHR
M. Jean-Michel HUPFER
M. Olivier JACQUINET avec le pouvoir de M. Bernard DE LA HAMAYDE
Mme Arlette MASSIN avec le pouvoir de Mme Marie-Thérèse LEROY
M. Philippe PICHERY

Troyes Champagne Métropole

M. Nicolas HONORE
M. Fabien GERARD
M. Marc SEBEYRAN
M. Pascal HENRI

Communes du territoire

Amance – M. Jean-Michel PIETREMONT, Maire, titulaire
Assencières – M. Jean-Louis PINET, Maire, titulaire, avec le pouvoir de M. Sébastien CARRET
Bossancourt – M. Wlady PAILLEZ, suppléant
Bouy-Luxembourg – M. Ghislain ROBERT, titulaire
Brienne-la-Vieille – M. Gaël GROSMARE, Maire, titulaire
Brienne-le-Château – M. Christophe AUBRY, titulaire
Champ-sur-Barse – Mme Virginie VANHOORNE, titulaire
Chauffour-les-Bailly – Mme Marie-Claude BEZINS, titulaire
Dienville – M. Claude LARGE, Maire, titulaire
Epagne – M. Francis DOIZELET, Maire, titulaire

Géraudot – Mme Noémie BRAGUE, Maire, titulaire, avec le pouvoir de M. Benoît VACHERET
Hampigny – M. Hervé CHAMBON, Maire, titulaire
Juvanzé – Mme Maryline BEAUDEUX, suppléante
La Villeneuve-au-Chêne – M. Jésus CERVANTES, Maire, titulaire
Lassicourt – Mme Angélique LACOUR, titulaire
Laubressel – M. Edin ZULIC, titulaire
Lusigny-sur-Barse – Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire titulaire, avec le pouvoir de Mme Magali ROSSITTO
Mesnil-Saint-Père – M. Gilles LOYER, titulaire
Molins-sur-Aube – M. Gilles JACQUARD, Maire, titulaire
Montiéramey – M. Olivier IRDEL, titulaire
Montreuil-sur-Barse – M. René BARBEIRO, titulaire
Pel-et-Der – M. Dany DUBUISSON, Maire, titulaire
Piney – M. Christian DENORMANDIE, Maire, titulaire
Précy-Notre-Dame – Mme Raphaëlle AUBRY, titulaire
Précy-Saint-Martin – M. Richard VEIBERT, titulaire
Puits-et-Nuisement – M. Julien GUILLAUD, titulaire
Radonvilliers – Mme Marie-Noëlle ROBITAILLE, suppléante
Rosnay-L'Hopital – M. Jean-Philippe MIGNOT, titulaire
Rouilly-Sacey – M. Patrick DYON, Maire, titulaire
Saint-Christophe-Dodinicourt – M. Pascal SANTEL, titulaire
Thennelières – M. Julien DEON, titulaire
Trannes – Mme Bénédicte SCOHY, suppléante avec le pouvoir de Mme Emilie COUVREUX
Unienville – M. Jean-Michel CHATELAIN, Maire, titulaire
Vallentigny – M. Bruno DEZOBRY, Maire, titulaire
Vendeuvre-sur-Barse – M. Alain CHENET, titulaire avec les pouvoirs de M. Christophe DUXIN et de M. Raymond LUCK

La séance a été ouverte par Mme la Vice-Présidente, Isabelle HELIOT-COURONNE.



Délégation générale du Comité syndical au Président pour ester en justice

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL2-BCCL 2023278-0001 du 5 octobre 2023 portant modification statutaire du Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient,

Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

Dans les conditions prévues par la loi, il est proposé au Comité syndical de donner délégation au Président du Syndicat mixte pour :

- intenter au nom du Syndicat mixte les actions en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, dans tout contentieux, devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif, ainsi que devant le tribunal des conflits pour toutes les actions, au fond ou en référé, destinées à préserver ou à garantir les intérêts du Syndicat mixte,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, commissaires de justice, experts,
- recourir à des assurances pour la gestion de toute action en justice.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- valider cette proposition,
- préciser que la délibération du Comité syndical du 3 mars 2020, relative à la délégation de compétences du Comité syndical au Président pour ester en justice, est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération,
- autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.



Isabelle HELIOT-COURONNE

Isabelle HELIOT-COURONNE
2023.11.27 12:24:46 +0100
Ref:20231124_161402_1-1-O
Signature numérique
Par absence et par délégation,
le 1er Vice-Président